



BARÈME D'HONORAIRES

Tarif TTC, en vigueur au 01/05/22.

Le montant des honoraires de transaction est défini conjointement avec le mandant en fonction de la stratégie de communication, la stratégie de commercialisation & des moyens mis en place.

Nous n'avons donc pas de barème fixe, nous nous adaptons à vous, à vos besoins. C'est pourquoi nous vous indiquons uniquement un maximum qui ne peut être dépassé.

Le montant des honoraires maximal applicable est de 10% du prix de vente net vendeur.

Le montant des honoraires minimal applicable est de 5000€.

02 77 41 76 00
www.lartiste.immo